

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 03 – 2026

Sur convocation en date du 21 mai 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le mercredi 03 juin deux mille vingt-six, à 10 heures et trente minutes à la salle Loire de la Communauté de Communes Sud Nivernais à DECIZE, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
Collèges des représentants des communes affiliées			
AMIOT Marie-Christine	X	AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	X	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel	X	SIMEON Janny	
GUYOT Justine	X	BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian		VALÈS Henri	
DESABRE Eliane	Absente excusée	RAPEAU Patrick	X
DUCREUZOT Serge	X	FAUST René	
BERGER Fabrice	X	VALLET Alain	
VINCENT Robert	Absent excusé	NOËL Gilles	
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	X
BOURDOUNE Nicolas	X	JOUHANNEAU Julien	
ROY Régine	X	MARIE Michel	
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	X
DEVOUCOUX Agnès	X	DEVIIENNE Gilles	
FRAGNY Christophe	X	GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques	Absent excusé	FOREST Jean-Yves	X
HERTELOUP Alain		LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	X	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	Absente excusée	MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	X	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	Absent excusé	PASIN Jacqueline	

Collège spécifique des représentants des établissements			
HERTELOUP Alain	Absent excusé	LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	X	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	X	MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	X	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	Absent excusé	PASIN Jacqueline	

Autres participants à la séance	
THOMAS Michaël Directeur par intérim	SIMONIN Amandine Assistante de direction
GRAS Nicolas Responsable du pôle carrière et conseil statutaire	ESPIRE Monique Chargée des finances et affaires générales

Etaient excusés :

Eliane DESABRE, Céline MORINI, Jacques MERCIER, Robert VINCENT, Jean-Louis LEBEAU, Gérard FERRAND.

Etaient absents :

Christian MARILLIER, Stéphanie BEZE, Sandra BOUILLON, Alain HERTELOUP

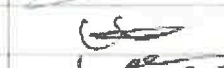
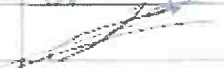
Procurations :

M FERRAND a donné pouvoir à Mme AMIOT.

Mme MORINI a donné pouvoir à M SANGARE.

M VINCENT a donné pouvoir à M FORGET

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombres de membres présents	17
Nombre de procurations	3
Nombre de votants	20
Date de convocation	21.05.2026
Secrétaire de séance	Emmanuel LOCTIN

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
AMIOU Marie-Christine		AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François		DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel		SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian		VALÈS Henri	
DESABRE Eliane		RAPEAU Patrick	
DUCREUZOT Serge		FAUST René	
BERGER Fabrice		VALLET Alain	
VINCENT Robert		NOËL Gilles	
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	
BOURDOUNE Nicolas		JOUHANNEAU Julien	
ROY Régine		MARIE Michel	
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	
DEVOUCOUX Agnès		DEVienne Gilles	
FRAGNY Christophe		GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques		FOREST Jean-Yves	
HERTELOUP Alain		LEBEAU Jean-Louis	
MASI Benjamin		THOMAS Sylvie	
MORINI Céline		MAZOYER Martine	
SANGARE Mahamadou		CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe		LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard		PASIN Jacqueline	



Madame la Présidente fait état des présents.

Madame la Présidente fait état des procurations :

Mme MORINI a donné pouvoir à M. SANGARE.

M. FERRAND a donné pouvoir à Mme AMIOT.

M. VINCENT a donné pouvoir à M. FORGET.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 10H40.

Monsieur Emmanuel LOCTIN est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Sur proposition du bureau réuni le 31 mars 2026 :

20260603 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 08/04/2026

20260603 – 02 – Affectation du résultat 2025

20260603 – 03 – Fongibilité des crédits M57

20260603 – 04 – CFU 2025

20260603 – 05 – Approbation du règlement budgétaire et financier

20260603 – 06 – Approbation conventions cadre avec les collectivités

20260603 – 07 – Approbation GIP SST – FIPH

20260603 – 08 – Modification statuts du GIP SST

20260603 – 09 – Informations diverses.

**20260603 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 08/04/2026**

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 08 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

20260603 – 02 – Affectation du résultat 2025

Monsieur THOMAS, Directeur par intérim, rappelle les résultats 2025, un excédent d'investissement de 85 557.99€ et un excédent de fonctionnement de 332 273.85€

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 comme suit :

En INVESTISSEMENT, au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **néant**

En INVESTISSEMENT, au compte 001 – excédent reporté : **52 467.75 € (-33 090.24 € + 85 557.99 €)**

En FONCTIONNEMENT, au compte 002 – excédent reporté : **800 721.05 € (468 447.20 € + 332 273.85 €).**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 20

20260603 – 03 – Fongibilité des crédits M57

Monsieur THOMAS informe les membres que dans le cadre de l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres d'une même section budgétaire (fonctionnement ou investissement), sans recourir à une décision modificative.

Cette faculté, appelée fongibilité des crédits, vise à apporter davantage de souplesse dans l'exécution budgétaire et à faciliter les ajustements nécessaires en cours d'exercice.

Son utilisation demeure toutefois encadrée :

- les virements sont limités à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section concernée ;
- les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif ;
- les mouvements ne peuvent intervenir qu'au sein d'une même section budgétaire ;
- le Président doit rendre compte au Conseil d'administration des virements réalisés lors de la séance suivante.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**



-AUTORISE Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

-DONNE tous pouvoirs à Madame la Présidente ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 20

20260603 – 04 – Compte financier unique 2025

M.THOMAS précise à l'assemblée que suite à la mise en œuvre de la M57, au 1^{er} janvier 2024, le compte administratif et le compte de gestion ont été remplacés par un seul document dénommé Compte Financier Unique.

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 ont été vérifiés et validés par le Service de Gestion Comptable de Nevers.

Il est rappelé que le budget primitif de l'exercice 2025 a fait l'objet d'une décision modificative adoptée le 16 octobre 2025, dont l'objet était de procéder à la correction des résultats d'exploitation de l'exercice 2024.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

En fonctionnement

- Dépenses : **2 237 705.20 €**

- Recettes : **2 569 883.05 €**

Soit un excédent de fonctionnement de **332 273.85 €**

En Investissement

- Dépenses : **235 590.02 €**

- Recettes : **321 148.01 €**

Soit un excédent d'investissement de **85 557.99 €**



2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît qu'aucun reste à réaliser ne sera inscrit au budget primitif 2026, 4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après que Madame la Présidente est sortie de la salle, Monsieur FORGET prend la présidence pour le vote du compte financier unique.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

20260603 – 05 – Approbation du règlement budgétaire et financier

Monsieur THOMAS, rappelle aux membres dans le cas de la M57, un règlement budgétaire et financier doit être voté. Celui-ci encadre principalement les règles de fonctionnement budgétaire, les dispositions relatives à l'investissement étant plus limitées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **FIXE** la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Nièvre ;

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 20

20260603 – 06 – Approbation des conventions cadre des collectivités

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur GRAS, Responsable du pôle carrière et conseil statutaire, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics territoriaux un ensemble de prestations complémentaires venant enrichir l'offre de services assurée au titre de ses missions obligatoires et facultatives. Ces prestations, destinées à répondre aux besoins croissants d'accompagnement des employeurs territoriaux, concernent différents domaines d'intervention tels que notamment le conseil en gestion de situations RH complexes, l'assistance statutaire, le conseil en contentieux disciplinaire, les enquêtes administratives, le conseil en organisation, l'audit RH...

Ce dispositif présente plusieurs avantages :

- simplifier les démarches administratives des collectivités et établissements publics ;
- faciliter et accélérer l'accès aux prestations ;
- améliorer la lisibilité et la cohérence de l'offre de services du Centre de gestion ;



- sécuriser juridiquement le cadre des interventions ;
- réduire les formalités administratives et les délais de traitement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 058-285800025-20260615-032026-AU

Centre de Gestion de la Nièvre
SLO

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **ADOPTER** les projets de conventions-cadre relatives aux prestations complémentaires proposées par le Centre de gestion au bénéfice des collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés.
- **AUTORISER** la Présidente à signer lesdites conventions-cadre ainsi que tout document nécessaire à son exécution et à prendre toutes mesures utiles à sa mise en œuvre.
- **AUTORISER** la Présidente à établir les règlements des missions complémentaires pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 20

20260603 – 07 – Approbation GIP SST – FIPH

Madame la Présidente rappelle le dispositif relatif à la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, financées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Cette convention, portée juridiquement par le Service Santé Sécurité au Travail Inter-Fonctions publiques de la Nièvre (SSTI-FP 58), associe également l'Association Ressources (CAP Emploi) et le Centre de gestion de la Nièvre, qui intervient en qualité de partenaire sous-traitant.

Dans le cadre de leurs missions respectives, les partenaires souhaitent formaliser leur coopération afin de favoriser le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap au sein de la fonction publique.

À ce titre, le Centre de gestion interviendra conjointement avec l'Association Ressources (CAP Emploi) pour la réalisation des actions suivantes :

- journées de sensibilisation ;
- intégration sur contrats courts ;
- pérennisation des apprentis ;
- intégration sur contrats longs ;
- maintien dans l'emploi ;
- recrutement d'apprentis.

Après lecture et échanges, les membres du Conseil d'administration décident :

- **DE VALIDER** le principe de participation du Centre de Gestion à la convention de sous-traitance conclue en partenariat avec le SST Inter-fonctions publiques de la Nièvre et l'Association Ressources ;
- **D'AUTORISER** la Présidente du Centre de Gestion à signer l'ensemble des documents et actes afférents, y compris la version définitive de la convention de sous-traitance ;
- **D'ACCEPTER** que le Centre de Gestion soit rémunéré, après service fait, pour les actions qu'il aura réalisées.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 20

DIVERS

20260603 – 08 – Modification statuts du GIP SST

Madame la Présidente indique que cette instance n'a pas de renouvellement, l'Assemblée Générale du GIP SST a lieu le 11 juin 2026, seront présent M. FORGET et M. GRAS. La Présidente informe les membres présents qu'un courrier a été envoyé à M. LASSUS concernant la modification des statuts sur l'ordre du jour, copie à la représentante de Madame la Préfète et à la représentante de la ville de NEVERS.

20260603 – 09 – Informations diverses

La Présidente informe les membres présents des difficultés rencontrées dans le cadre des élections du Conseil d'administration du Centre de gestion. Il est notamment signalé que certains Maires et/ou Président(e)s n'ont pas reçu leur identifiant de vote par voie postale ou le code DEFI transmis par courrier électronique.

La Présidente indique qu'à la date de la réunion, le taux de participation au scrutin s'élève à 40 %.

Afin de permettre aux électeurs concernés d'exercer leur droit de vote, la Présidente propose de reporter la date de clôture du scrutin par arrêté. Plusieurs membres soulignent toutefois qu'une telle mesure aurait pour seul effet de différer la difficulté constatée.

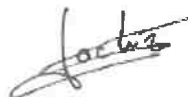
Après échanges, les membres se prononcent à l'unanimité en faveur du maintien de la clôture du scrutin au 4 juin à 10 heures.

DIVERS

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 15 juin 2026, à 14H, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

La séance est levée à 12H00.

Le secrétaire de séance
Emmanuel LOCTIN



Fait le 15.06.2026 à Nevers
LA NIEVRE
La Présidente
Marie-Christine AMIOT



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 15/06/2026



ID : 058-285800025-20260615-032026-AU